

## **Position d'ANDICAT sur les procédures et divers rapports d'organismes internationaux sur la politique française du handicap**

A force d'instrumentaliser différents intervenants et, notamment, la « rapporteuse spéciale » du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (qui fait par ailleurs une interprétation toute personnelle de la Convention des droits des personnes handicapées), un tir nourri est dirigé contre la France sur laquelle s'abat une pluie de procédures et d'interpellations, notamment devant le Conseil européen des droits sociaux.

C'est aussi le résultat d'une critique permanente des Pouvoirs publics du dispositif français qui, pourtant, est l'un des plus étoffés et diversifiés d'Europe.

Ainsi, nous n'entendons pas des critiques similaires sur l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, la Belgique, ... qui ont des dispositifs analogues ou moins dotés que ceux de la France.

Nous le répétons encore : les pouvoirs publics jouent un jeu dangereux dans le but exclusif de diminuer la dépense sociale avec les risques de destruction de réponses, certes perfectibles mais globalement de bonne qualité ; la mise en grande difficulté des personnes handicapées et de leurs proches serait inévitable. Enfin, le découragement des professionnels commence à devenir tangible.

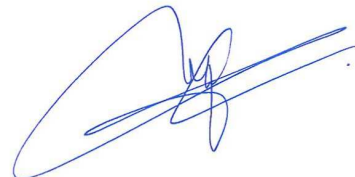
Faut-il rappeler que le retrait de la protection sociale n'a jamais été une réponse moderniste ?

Il est grand temps de remettre en valeur et en perspective la dynamique émancipatrice qui n'a cessé de se développer depuis de nombreuses années pour amplifier toujours davantage la citoyenneté, les choix d'existence et les droits des personnes handicapées.

Paris, le 26 avril 2019



Gérard ZRIBI  
Délégué national



Didier RAMBEAUX  
Président